

COMMUNIQUE DE PRESSE D'ELUES DU GROUPE FRONT DE GAUCHE DE PONTAULT-COMBAULT,
Delphine HEUCLIN, candidate sur la 9^{ème} circonscription de Seine-et-Marne,
et Danielle GAUTHIER, Vice-présidente de la Brie-Francilienne.

Elues de la majorité municipale, nous apprenons presque par hasard et après coup, qu'une signature entre Monique Delessard, Maire, et la Générale de santé, propriétaire de la clinique La francilienne, a eu lieu mardi matin en mairie.

Si un début de débat, sur des solutions à trouver pour « compenser » la fermeture de la Clinique, s'est tenu en bureau municipal, nous étions loin de penser que Madame le Maire signerait ce projet sans nous en informer, ni nous y convier.

Le plus surprenant est qu'il y a encore un an, à l'unisson, l'Equipe municipale défendait le maintien de l'activité complète de la clinique, établissement que le groupe de santé voulait fermer uniquement par souci de rentabilité et volonté de regrouper les services et plateaux techniques des nombreux établissements qu'elle avait achetés en Région Parisienne. A l'époque, nous demandions déjà une autre politique de territoire pour la santé publique.

Le groupe « La Générale de Santé » s'inscrit, toujours avec ce projet, dans le droit fil des recommandations de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, structure de réorganisation des offres de santé propulsée par la droite et Sarkozy ces 5 dernières années.

Si la solution signée ce mardi est un moindre mal pour les habitants, en maintenant un service de proximité qui fonctionnera seulement en journée et sans prise en charge hospitalière, elle ne peut faire renoncer à l'impérieux besoin d'assurer une véritable offre de santé sur notre territoire avec une offre d'hospitalisation et de traitement des urgences 24h sur 24.

Contrairement à ce que laisse croire le traitement médiatique de cette signature de convention entre la ville et la Générale de santé, rien n'est réglé.

Les élus du « Front de Gauche » se sont farouchement opposés à la loi Hôpital-Patient-Santé et Territoire, dite loi Bachelot. Cette loi sur la réorganisation des territoires de santé condamne les établissements publics à disparaître au profit d'offres privées, désorganise les territoires, ferme les blocs d'urgence de nuit et oblige les patients à de plus longs déplacements et/ou à des dépassements d'honoraires quasi-inabordables.

L'élection d'un nouveau Président de la République de gauche porte le choix du service public dans la santé. Le discours de la nouvelle ministre de la Santé va d'ailleurs dans ce sens.

Pourquoi alors se précipiter pour signer cette convention ? La priorité n'était-elle pas de revoir les projets validés par l'Agence Régionale de Santé, qui laisse les financiers faire de notre droit à la santé une marchandise, et qui autorise la clinique à disparaître de notre territoire ?

Et que vont devenir les terrains occupés par l'actuelle clinique ? Laissera-t-on la Générale de Santé faire encore de l'argent avec la spéculation immobilière ?

Il y a un autre projet public à mettre en perspective : une étude est menée depuis la création de la communauté d'agglomération « La Brie Francilienne », en 2010, sur la **réalisation tout à fait nécessaire d'un Centre de Santé Intercommunal** avec Roissy-en-Brie apportant ainsi une réponse complémentaire d'offre de soins pour notre territoire actuellement sous doté. C'est une volonté commune des 2 villes dès l'origine !

Un centre de santé, c'est une prise en charge globale du patient par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé, sans dépassement d'honoraires, ce sont des actions diversifiées de santé publique et de prévention.

Nous espérons que la signature de cette convention ne signe pas l'abandon du centre de santé si indispensable pour nos populations.

Nous sommes soucieuses d'inscrire la santé dans une logique de politique publique et d'accès pour tous, quels que soient les revenus et l'origine. Cette annonce de convention par voie de presse nous interroge tant sur la forme que sur le fond.

C'est tout le sens de notre engagement militant, et le sens notamment des candidatures « Front de Gauche » aux élections législatives du mois de juin. Portée au plus haut depuis de nombreuses années par le sénateur communiste de Seine et Marne, Michel Billout, et de nombreux élus locaux Seine-et-Marnais, la défense de la santé publique doit être soutenue à l'Assemblée Nationale par l'élection de nombreux élus Front de Gauche.

Car rien n'est réglé !

A Pontault-Combault, le 24 mai 2012

Danielle Gauthier
Conseillère municipale
Vice-présidente à la Communauté
d'Agglomération de la Brie Francilienne

Delphine Heuclin
Conseillère municipale
Candidate aux Législatives sur la
9^{ème} circonscription

